



CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
29 mars 2013 – COISEVAUX

	MAIRIES	DDEN	PARENTS	ENSEIGNANTS
PRESENTS	BOULLEE Luc (VERLANS) BOURQUIN Robert (COISEVAUX) CLEMENT Gérard (TAVEY) (TREMOINS)		BOUCHE Estelle BRUGNONI Dany CHARTON Anne FONTAINE Delphine LAMBERT Maryline MARION Marie-Paule METTEY Pascal	BANDELIER Anne-Laure CHAGROT Sylvie CLERC Valérie GIET Marie-Jeanne GUYOT Catherine GUYOT Philippe PALLARO Caroline SANCHEZ Nathalie VILELA Sylvie
EXCUSEES	VARESCHARD Dominique (Mairie de HERICOURT), JEUDY Marie-Jeanne (DDEN) BOULANGER Maryline, MARTIN-MORENO Valérie (Parents d'élèves)			
ABSENT	GILLE Grégoire (Mairie de TREMOINS)			

Début du Conseil d'Ecole : 18 h 15

Fin du Conseil d'Ecole : 19 h 30

RYTHMES SCOLAIRES 2013

M. GUYOT présente un historique des différentes étapes qui ont été suivies pour la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2013.

1) NOTE DE SERVICE DEPARTEMENTALE DSDEN DU 12 FEVRIER 2013 : « ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES, RENTREE 2013 »

Etape 1 : la concertation

Un groupe de travail constitué des enseignants, des représentants de parents d'élèves élus, des élus des communes et/ ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale [SIVU pour Coisevaux]) se réunit afin d'élaborer un schéma d'organisation de la semaine.

Les personnels responsables des services périscolaires peuvent être associés à la réflexion.

Remarque : il est judicieux que cette harmonisation soit pensée sur un secteur géographique cohérent (ensemble des écoles d'une même commune...).

Etape 2 : la proposition

Chaque projet finalisé, arrêté en conseil d'école (objet de la réunion de ce jour), est soumis à la décision du DASEN après avis de l'IEN.

Remarques :

Le maire ou le président de l'EPCI ayant légalement compétence pour proposer son organisation, il est souhaitable d'obtenir en amont l'adhésion de tous ; · en cas de désaccord, l'IEN est chargé d'organiser une concertation approfondie entre les élus et les conseils d'école. Le DASEN tranche en dernier lieu.

Si le projet déroge aux principes généraux (hors 24 heures d'enseignement hebdomadaires durant 36 semaines et 9 demi-journées de classe, non modifiables) un PEDT (Projet Educatif Territorial) doit être élaboré à l'initiative de la collectivité.

Etape 3 : la validation

Le directeur académique valide le projet.

Il le notifie au maire de la commune ou au président de l'EPCI.

2) REUNIONS D'INFORMATIONS

Le directeur et les parents d'élèves ont été invités à des réunions d'informations au cours du 1^{er} trimestre 2013. Ils regrettent qu'à aucun moment elles n'aient donné lieu à débat ou concertation.

- ✓ 31 janvier : Elus de la Haute-Saône (à l'invitation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN))
- ✓ 11 février : Directeurs d'écoles de la circonscription de Lure (à l'invitation du DASEN)
- ✓ 8 mars : Directeurs d'écoles du secteur de Héricourt (à l'invitation du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH))
- ✓ 15 mars : Parents d'élèves du secteur de Héricourt (à l'invitation de la CCPH)

3) ARGUMENTAIRE ET CONCLUSIONS DE LA CCPH

Extraits du document remis aux directeurs d'école lors de la réunion du 8 mars.

« L'exécutif [de la CCPH] de manière très rassemblée considère qu'à l'inverse des territoires aujourd'hui non organisés qui n'ont d'autres choix que de reporter la réforme en 2014, tous les critères sont réunis pour s'engager au nom de l'intérêt du rythme des enfants dans une mise en œuvre en 2013.

- ✓ organisation en pôles périscolaires achevée,
- ✓ bâtiments aux normes,
- ✓ restauration scolaire en liaison chaude,
- ✓ équipes d'animation en activité,
- ✓ projets pédagogiques sur chaque structure,
- ✓ transport scolaire propre à la CCPH existant. »

« Une large concertation sera conduite avec tous les acteurs pour définir précisément les conditions de mise en œuvre de cette réforme en vue de finaliser le projet d'ici le 1^{er} juin 2013 en prenant en considération :

- ✓ les rythmes des enfants
- ✓ l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)
- ✓ les questions logistiques : personnel, gestion des flux, capacités d'accueil des structures...
- ✓ l'évaluation du dispositif
- ✓ le financement dédié. »

M. GUYOT fait observer, d'une part, que la CCPH n'a aucune compétence en matière d'organisation du temps scolaire et s'étonne que le Conseil Général de la Haute-Saône (compétent en matière de transports) et la CCPH (compétente en matière de périscolaire) aient imposé leur avis aux maires ou aux EPCI qui, légalement, auraient dû être les seuls à décider.

D'autre part, aucun courrier ne stipule que les horaires des transports gérés par Conseil Général pourront être modifiés. Pour le moment, le dernier courrier du Président du Conseil Général en date du 15 février 2013 insiste « tout particulièrement sur la nécessité de maintenir les horaires de prise en charge des élèves en fin d'après-midi afin de permettre tous les enchaînements de service (collèges, lycées) en place cette année. [...], En d'autres termes, il y a lieu pour la rentrée de

septembre 2013 de maintenir un statu quo sur les horaires des transports scolaires ; la réforme des rythmes scolaires ne devant se traduire pour le Département que par la mise en place de transports supplémentaires le mercredi matin. »

Les élus informent le Conseil d'Ecole que la CCPH et la Ville d'Héricourt se sont engagées à prendre en charge l'éventuel surcoût du transport scolaire.

Enfin, les membres du Conseil d'Ecole (parents et enseignants) font remarquer que la « concertation » vient trop tard. Il aurait été préférable que les principaux acteurs de cette réforme aient été consultés bien plus tôt, surtout que, lors d'une première enquête diffusée auprès des familles et lors du Conseil d'Ecole du 15 février dernier, une très large majorité s'était dégagée pour un report de cette réforme à 2014.

Le Conseil d'Ecole est informé que, suite à la manifestation des parents d'élèves lors de son dernier conseil syndical, mercredi 27 mars après-midi, la CCPH diffusera une enquête à retourner avant le 16 avril à 12 h.

Cette enquête propose 4 solutions pour la rentrée 2013. La CCPH retiendra la solution qui recueillera le plus d'adhésion des parents d'élèves. Dans tous les cas, la CCPH adaptera ses moyens et mettra en place une commission pour travailler à l'élaboration du Projet Educatif Territorial.

Solution 1

- 45 minutes de moins les lundi, mardi, jeudi, vendredi en fin d'après-midi
- 3 h d'école le mercredi matin

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 – 8h15	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h15– 11h15 (3 h)	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h15– 13h15 (2 h)	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
13h15–15h30 (2 h 15)	Classe	Classe		Classe	Classe
15h30 – 18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Solution 2

- 45 minutes de moins les lundi, mardi, jeudi, vendredi en fin d'après-midi
- 3 h d'école le samedi matin (pas d'accueil périscolaire assuré)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h30 – 8h15	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	PAS D'ACCUEIL
8h15– 11h15 (3 h)	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h15– 13h15 (2 h)	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	PAS D'ACCUEIL
13h15–15h30 (2 h 15)	Classe	Classe	Classe	Classe	
15h30 – 18h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	

Solution 3

- 15 minutes de moins les lundi, mardi, jeudi, vendredi en début de matinée et 30 minutes de moins les lundi, mardi, jeudi, vendredi en début d'après-midi
- 3 h d'école le mercredi matin

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 – 8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30– 11h15 (2 h 45) <u>ou</u> 8h30 – 11h30 (3 h) le mercredi	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h15– 13h45 (2 h 30) <u>ou</u> 11h30 – 18h30 le mercredi	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
13h45–16h15 (2 h 30)	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15 – 18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Solution 4

- 15 minutes de moins les lundi, mardi, jeudi, vendredi en début de matinée et 30 minutes de moins les lundi, mardi, jeudi, vendredi en début d'après-midi
- 3 h d'école le samedi matin

HORAIRES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h30 – 8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	PAS D'ACCUEIL
8h30– 11h15 (2 h 45) <u>ou</u> 8h30 – 11h30 (3 h) le samedi	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h15– 13h45 (2 h 30)	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	PAS D'ACCUEIL
13h45–16h15 (2 h 30)	Classe	Classe	Classe	Classe	
16h15 – 18h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	

4) CALENDRIER

M. GUYOT présente le calendrier de mise en place de cette nouvelle organisation. Il reste plusieurs étapes avant que les heures d'entrée et de sortie des écoles soient arrêtées par le DASEN, le vendredi 7 juin 2013. En tout état de cause, il n'est pas possible pour le moment de proposer une organisation pour 2013, l'enquête auprès des familles n'étant ni diffusée ni dépouillée.

Les parents d'élèves précisent qu'ils sont disponibles pour répondre à toute demande de renseignements sur cette réforme à une adresse courriel spécialement ouverte :

parentelevecoisevaux@gmail.com

Les familles qui le souhaitent peuvent communiquer à cette même adresse leurs coordonnées courriel pour être tenues informées.